

Toulouse, lundi 8 avril 2019

## **CTL spécial cahiers revendicatifs**

### **Nous ne serons pas à la même table que vous aujourd'hui**

Nous sommes, comme les agents, très attachés au sort qui sera réservé aux cahiers revendicatifs. Nous étudierons donc le contenu de vos premières réponses et nous viendrons peut-être en reparler un prochain jour avec vous. Peut-être seulement et notamment si la Direction Générale répond favorablement à la proposition que nos secrétaires généraux lui ont faite, c'est à dire une réunion à Toulouse comprenant les directions locale et nationale et les représentants locaux et nationaux des organisations syndicales.

Parce que, aujourd'hui, il est hors de question de siéger avec vous.

Nous pourrions relever que nous n'avons reçu votre document de réponses aux doléances des services uniquement jeudi dernier à midi alors que vous vous étiez engagés à un envoi lundi 1<sup>o</sup> avril au soir au plus tard. Nous pourrions relever que dans ces conditions nous ne pouvons pas procéder à une préparation sérieuse des débats. Nous remettre ce document à la date promise c'était sûrement un poisson d'avril ou un mensonge de plus de votre part.

Parce que la raison principale pour laquelle nous ne siégerons pas aujourd'hui, c'est bien entendu ce que vous avez osé faire aux agents de cette direction. Nous sommes stupéfaits de ce qui a été vécu au tribunal administratif mercredi dernier. Vous avez méprisé et insulté "40" agents de ce département et au delà l'ensemble des personnels dont vous avez la charge.

Et vous en avez rajouté dans votre mémoire en réplique en sollicitant de la juridiction administrative le paiement de la somme de 1000 € par agent et journée de grève.

Et rajouté encore des couches et des couches dans vos expressions orales lors de l'audience, n'hésitant même pas à conclure par un long plaidoyer sur la charge et la nécessité de l'accueil du public quand vous n'avez de cesse de vouloir le détruire.

C'est une insulte lourde aux personnels de cette direction !

Nous constatons qu'au delà des conflits ou des discussions que nous pouvons avoir, votre décision et vos propos mensongers laisseront des traces indélébiles. Nous n'oublierons jamais comment vous nous avez traités et méprisés en devenant le premier directeur de notre administration à assigner ses personnels au tribunal alors qu'ils se battent depuis des semaines par attachement profond à notre administration.

Car, que dire quand nous découvrons le lundi 1<sup>o</sup> avril que vous avez déposé un recours

"en urgence" le 20 mars pour "débloquer des sites bloqués" avec une convocation au TA deux jours après nous en avoir informés. Ce même jour, vous assuriez que si les agents évoqués dans votre rapport recevaient une notification d'information, il ne s'agirait pas de convocation dans l'instance et que, jusqu'à cette date, il ne serait pas question de sanction individuelle ou disciplinaire.

Alors qu'aucun blocage n'était mis en place sur aucun site depuis la semaine précédente, ni même discuté dans aucune AG, nous vous avons demandé d'abandonner cette requête sans objet, si ce n'est stigmatiser l'action collective. Vous avez immédiatement refusé.

Et nous avons donc constaté avec stupéfaction ce que valaient vos "engagements". Le jour même "les 40" recevaient clairement une convocation au TA par huissier, y compris le soir au domicile de certains. Ce "tour de la honte" des huissiers a profondément choqué tous les personnels et bien sûr en premier lieu les agents convoqués.

Pire, nous avons découvert le jour même de l'instance que vous rajoutiez à votre requête initiale une demande au juge d'astreinte de 1000€ aux agents par jour de grève.

Nous avons également constaté quand vous justifiez votre attitude aux chefs de service le lendemain du TA que vous leur avez caché cette demande.

Assumez Monsieur ! Assumez que vous osez traîner vos personnels devant un tribunal et demander au Juge qu'ils soient condamnés à payer 1000€ par jour de grève pour lesquels ils ne sont par ailleurs pas payés.

Sachez que cette attitude a sidéré notre département, et plus globalement toute notre administration, comme le montre la multitude de motions que vous recevez de tous les départements et de nombreux agents.

De même, le jour de l'instance, vous avez pu constater que vous étiez confronté au plus grand rassemblement des personnels depuis le début du conflit. Ils sont venus nombreux, collègues de tous les grades, y compris des agents défavorables aux modalités d'action décidées par les AG souveraines, y compris des non grévistes. Ils sont venus soutenir les "40" et dénoncer l'ignominie, ils sont venus défendre l'honneur de leurs collègues.

Nous sommes en colère ! Et nous marquons la chose solennellement devant vous.

Nous ne vous parlerons pas aujourd'hui parce que vous ne méritez pas notre parole.

Nous ne resterons pas à la même table que vous aujourd'hui parce que vous ne méritez pas notre présence.

Honte à votre criminalisation des agents de la DGFIP !

Honte à celles et ceux qui vous soutiennent dans cette démarche ignoble !

Nous vous demandons d'annexer cette lettre au compte-rendu du CTL